

LOCAGEST 18



CABINET HACHE

Affichage réalisé en application de l'Arrêté du 10/01/2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. Les honoraires indiqués sur les supports physiques sont à la charge du locataire.

Visible et Lisible :

- 1° A l'entrée des établissements recevant de la clientèle ;
- 2° Depuis l'extérieur sur la vitrine desdits établissements dans le même format et au même emplacement que celui normalement alloué aux annonces de vente ou de location ;

BAREME DES PRESTATIONS COURANTES (Mis à Jour Janvier 2018)

BAUX D'HABITATION VIDES OU MEUBLES CONSTITUANT LA RESIDENCE PRINCIPALE SOUMIS A LA LOI 89-462 DU 06/07/1989

Barème établi conformément au Décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier.

<p>Honoraires Locataire HCL : Base=m² de Surface Habitable Visites-Constitution Dossier- Rédaction Bail : 8 € TTC Etat des Lieux d'Entrée : 3 € TTC, Le tout Limité à 10% ttc du montant du loyer annuel soit un mois de loyer + TVA</p>	<p>Honoraires Bailleur Visites-Constitution Dossier- Rédaction Bail : 10% ttc du montant du loyer annuel soit un mois de loyer + TVA Entremise : 150 € TTC</p>
---	--

BAUX D'HABITATION NON SOUMIS A LA LOI 89-462 DU 06/07/1989

<p>Honoraires Locataire HCL 10% ttc du montant du loyer annuel soit un mois de loyer + TVA</p>	<p>Honoraires Bailleur 10% ttc du montant du loyer annuel soit un mois de loyer + TVA Entremise : 150 € TTC</p>
--	---

BAUX LOCAUX COMMERCIAUX-PROFESSIONNELS-ASSOCIATIFS

<p>Honoraires Locataire HCL : 6% ttc du montant du loyer sur trois ans</p>	<p>Honoraires Bailleur : 6% ttc du montant du loyer sur trois ans Entremise : 150 € TTC</p>
---	--

BAUX DE GARAGE : Le loyer est trimestriel payable d'avance – Assurance obligatoire

<p>Honoraires Locataire HCL : 1 loyer trimestriel TTC</p>	<p>Honoraires Bailleur : 1 loyer trimestriel TTC</p>
--	---

HONORAIRES DE GESTION A LA CHARGE DU BAILLEUR

<p>Gestion Courante Taux : 7% + TVA au taux de 20% Soit 8.40% ttc Base de calcul : Sur toutes les sommes encaissées à l'exception du Dépôt de Garantie</p>	<p>Prestations Particulières : Voir Barème ci-dessous</p>
---	--

LOCAGEST 18



CABINET HACHE

Affichage réalisé en application de l'Arrêté du 10/01/2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. Les honoraires indiqués sur les supports physiques sont à la charge du locataire.

Visible et Lisible :

1° A l'entrée des établissements recevant de la clientèle ;

2° Depuis l'extérieur sur la vitrine desdits établissements dans le même format et au même emplacement que celui normalement alloué aux annonces de vente ou de location ;

BAREME DES PRESTATIONS PARTICULIERES (Mis à Jour Janvier 2018)

NATURE DES PRESTATIONS	BAILLEUR	LOCATAIRE
MANDATS : Prise en Charge - Mise en Etat du Dossier A déduire du Montant des Honoraires de Location Si Location par l'Agence ou conservés dans le cas contraire	150 € TTC	
Gestion Technique Facturation sur Montant Travaux TTC	6% TTC du Montant de la Facture TTC	
Congé Locataire : Prolongation- Annulation		50 € TTC
Modification Bail : Etude Dossier – Avenant Bail	4 € TTC / M ² Surface Habitable	4 € TTC / M ² Surface Habitable
Représentation Assemblées Générales Copropriété	60 € l'heure	
Représentation aux Expertises	60 € l'heure	
Constitution de l'Etat ERNMT/ESRIS	30 € TTC	
Demande Dossier Diagnostic Technique	45 € TTC	
Relevé de Compteurs Immeubles Collectifs	15 € TTC par compteur	